

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE**  
**LE DISPOSITIF U.L.I.S Pro DU LYCEE PROFESSIONNEL EMILE ZOLA**  
**ET LE CENTRE DE DEFENSE DES ANIMAUX DE MARSEILLE ET DE PROVENCE**

Le Jeudi 28 mars 2013, le Proviseur des Lycées Emile Zola a eu le plaisir de signer une convention de partenariat avec Mme SOMMERHALTER, Présidente du Centre de Défense des Animaux de Marseille et de Provence.

Cette convention participe au développement des relations ECOLE/ENTREPRISE. Elle scelle un partenariat précieux entre les deux structures, dans l'intérêt des jeunes en situation de handicap scolarisés au sein du dispositif U.L.I.S.

Ce partenariat permet aux jeunes :

- ✓ de découvrir le monde professionnel en général et des métiers de l'animal en particulier
- ✓ d'être accueillis et formés, en tant que stagiaires
- ✓ de s'insérer professionnellement (signature de contrats de travail)



Cette signature a eu lieu au Lycée professionnel Emile Zola, en présence de :

- M. RISI, Proviseur-Adjoint du Lycée général et technologique,
- Mme COMTE, Proviseur-Adjoint du lycée professionnel,
- Mme SOMMERHALTER, Présidente du Centre de Défense des Animaux de Marseille et de Provence,
- M. MORGANO, Inspecteur de l'Education Nationale de l'A.S.H. 1 (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap)
- Corinne GARCIA-LEONETTI, Coordinatrice-enseignante ULIS
- Des élus parents d'élèves et enseignants de l'établissement
- Des membres du conseil d'administration de la CDA
- De Damien, élève scolarisé dans le dispositif ULIS, et de ses parents

Damien et Anaïs ont pu être les premiers élèves accueillis au Centre de Défense des Animaux, au refuge de Cabriès.

- Anaïs pour une découverte professionnelle des métiers autour de l'animal.
- Damien pour une mise en situation professionnelle en qualité de stagiaire et pour une future insertion professionnelle, après avoir suivi la formation « Initiation aux métiers de l'animal » au lycée agricole Valabre, membre du réseau du dispositif ULIS. Dès la rentrée prochaine, un contrat de travail devrait être conclu entre Damien et le CDA.

Mme SOMMERHALTER a souligné sa volonté éthique de développer des actions citoyennes en faveur de l'ensemble des élèves scolarisés au sein de l'U.L.I.S. ainsi que des actions en faveur de l'intégration du handicap.

Mme COMTE, proviseur-adjoint du Lycée professionnel E. Zola, a affirmé la volonté d'ouverture de l'établissement au monde économique : la collaboration et une réflexion commune sont essentielles pour aider les jeunes à préparer leur avenir et leur donner un niveau de qualification suffisant pour faciliter leur insertion professionnelle.

Mme COMTE et M. MORGANO se sont félicités de ce partenariat offrant un terrain de stage précieux et l'opportunité possible d'un contrat de travail pour les jeunes en situation de handicap accueillis dans le dispositif U.L.I.S.

